

CÉOC. Il a pour objet de donner aux étudiants qui en font partie la formation requise pour devenir officiers de l'Armée régulière. Les étudiants qui s'enrôlent reçoivent une solde spéciale. Les frais de scolarité et autres frais essentiels sont acquittés par l'Armée, qui accorde également des allocations pour l'achat des manuels et des instruments requis. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1962, 108 des étudiants qui faisaient partie du Programme d'instruction ont reçu leur diplôme et leur brevet dans l'Armée canadienne. L'instruction comporte les matières militaires, l'exercice militaire et la culture physique pendant l'année scolaire; la période d'été est consacrée à l'entraînement pratique dans les établissements de l'Armée.

Le Corps-école d'officiers canadien (CÉOC).—En plus du Programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières, les universités canadiennes comptent des unités du Corps-école d'officiers canadien qui sont chargées primordialement de former, parmi les étudiants, des officiers destinés aux éléments de réserve de l'Armée. Les diplômés d'université qui ont fait partie du CÉOC peuvent également obtenir un brevet dans l'Armée régulière. Les membres du CÉOC suivent la même instruction que les membres du ROTP. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1962, 16 diplômés qui avaient fait partie du CÉOC ont obtenu un brevet d'officier dans l'Armée régulière du Canada.

L'armée de réserve (Milice).—Les fonds attribués à la Milice ont permis de donner aux militaires de tous grades une instruction d'une durée moyenne de 40 jours et d'assurer, à l'intention des spécialistes, une période d'instruction allant jusqu'à 70 jours. Ces périodes comprenaient sept jours d'instruction d'été pendant lesquels certains miliciens ont été choisis pour faire un stage dans des unités de l'Armée régulière, ou aux camps régionaux de survie nationale, ou pour accomplir de l'instruction pratique aux divers quartiers généraux. Au cours de l'été, 23,707 militaires de tous grades, y compris des membres des Services féminins de l'Armée et des jeunes soldats, ont reçu cette instruction. Un programme spécial d'instruction des militaires destiné à former 100,000 soldats pour les mesures nationales de survie s'est étendu sur une période allant de novembre 1961 à mai 1962. Le 31 mars 1962, 71,942 hommes s'étaient inscrits.

Le Corps royal des cadets de l'Armée canadienne.—Le but du Corps royal des cadets de l'Armée canadienne est d'inculquer une connaissance solide des principes fondamentaux de l'art militaire, fondée sur les qualités du commandement, du patriotisme, et du civisme. L'Armée régulière est chargée de la planification et de la surveillance de l'organisation, de l'administration et de l'instruction. Ces fonctions occupent constamment un total de 113 officiers et soldats.

L'instruction et l'administration des cadets de l'Armée revient aux officiers des Services des Cadets du Canada, une sous-division des réserves, et aux instructeurs civils. Au 31 mars 1962, un total de 2,366 instructeurs de cadets remplissaient ces fonctions. L'année d'instruction des cadets se divise en périodes passées aux quartiers généraux locaux et aux camps d'été. Aux quartiers généraux locaux, les cadets suivent un cours progressif de trois années sur les sujets élémentaires de l'art militaire. Certains cadets reçoivent une instruction supplémentaire aux camps d'été.

En 1961, 5,034 cadets de l'Armée ont suivi pendant sept semaines des cours de spécialités aux camps d'été situés à Aldershot (N.-É.), Farnham (P.Q.), Ipperwash et Camp Borden (Ont.) et Vernon (C.-B.). De plus, 931 cadets ont suivi pendant deux semaines un cours aux camps d'Aldershot (N.-É.), de Camp Borden (Ont.), de Clear Lake et de Rivers (Man.), pour y acquérir les aptitudes requises des chefs subalternes. A Banff (Alb.) 215 maîtres-cadets et cadets de 1^{re} classe ont suivi l'instruction du Camp national des cadets pendant quatre semaines. Quatre cent cinq instructeurs de cadets ont suivi des cours d'aptitude durant jusqu'à sept semaines et 495 autres ont fait un séjour aux camps d'été dans les cadres d'instruction et d'administration.